

Bonjour Monsieur le marguillier

Le marguillier, c'est celui qui s'occupe de l'église, soit le concierge. Ses charges, que l'on découvrira en détail ci-dessous consistaient à entretenir l'église, à la chauffer pour l'école du dimanche et le culte du même jour et lors des autres cérémonies religieuses de l'année, comme les enterrements, à procéder à la collecte pendant l'heure du culte. Et bien entendu à sonner les cloches le midi et le dimanche. Pour ce jour-là, deux fois, une première pour l'annonce, à neuf heures si l'on ne se trompe, et à 10 h 30 pour le culte.

Le marguillier, en ces années cinquante, c'était Robert Roachat dit Flaubert. L'oncle Robert qui avait marié la tante Aline de l'Epine. Un Pantalon. Il demeurait en face de l'église dans la partie de bise du Vieux-Cabaret, tandis que la partie de vent était occupée par sa sœur Jeanne et son frère Emile, des gens dont on a déjà parlé.

L'oncle Robert était de petite constitution. Il avait fait toute sa vie dans le petit. Petit domaine, petit troupeau, marguillier, avec la fabrication du bois nécessaire à chauffer le temple, celui-ci fourni bien entendu par la commune qui en était la propriétaire, monteur de boîtes à domicile. Il n'allait pas s'enrichir avec ces trois professions. Mais enfin il vivait, et quand bien même son épouse, quand elle venait à rencontrer son frère Arthur qui était bûcheron en plus d'être une force de la nature, se plaignait toujours de ce que son mari était peu entreprenant.

Mais enfin, l'oncle Robert, je l'aimais bien, moi. Je l'accompagnais parfois lorsqu'il allait sonner les cloches. Et il le faisait, tirant les deux cordes depuis le galetas, les campanes étant situées tout en haut du clocher, avec un professionnel qui l'honorait. Je pouvais m'essayer à mon tour, ce n'était pas si facile que ça. Et ainsi, tout au long de cette enfance et pendant ces années cinquante dont je vous rabâche les oreilles, j'ai souvent imaginé que le métier de sonneur de cloches était le plus beau du monde.

Quoiqu'il en soit, voilà un homme d'autrefois, ayant par miracle sa maison, et menant son petit train sans rien demander à personne, juste peut-être un peu secoué de temps à autre par une épouse sans doute plus dynamique qu'il ne l'était.

Allez changer les hommes. Si nous tous qui contemplons cette destinée des temps passés, combien ne serions-nous pas à endosser la peau de l'oncle Robert afin de vivre d'une existence paisible, sans grandes ambitions, mais au moins sans à coups.

L'ambition, l'ambition, mais qu'est-ce que tu veux que j'en foute, moi, de ton ambition, aurait dit l'autre !

Robert était né en 1887, juste à côté, au Vieux Cabaret. Il était jumeau avec Jeanne. La famille Pantalon était composée de cinq autres enfants.

Tous de braves gens avec peu de sang dans les veines ! Pour cela par ailleurs que je les admire autant !

Robert décéda en 1955. Il n'eut pas l'occasion d'assister à l'incendie de l'arbre qui eut lieu deux ans plus tard. Lui succéda dans son rôle de marguillier, Frédéric Cornu, aussi cantonnier. On l'appelait Soupape.



L'église des Charbonnières vers 1910. Le Vieux-Cabaret est juste à droite de la photo.



Robert en ses jeunes années.

Commune de **LE LIEU**

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ
pour personne de nationalité suisse
(Arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 1940.)

Nom : Rochebat Prénom : Robert Arthur
Né le : 11 Décembre 1887 à : Charbonnières
Originaire de : Le Lieu Canton : Vaud
Profession : Agriculteur Etat civil : Marie
(Célibataire, marié, veuf, divorcé.)
Domicile (rue et numéro) : Charbonnières
Incorporation militaire : _____ Grade : _____
Papiers de légitimation présentés : Livret de famille
(Pour les Vaudois : acte d'origine, acte de naissance ou livret de famille.)
(Pour les Confédérés : permis de séjour ou d'établissement : indiquer le numéro.)
(Pour les militaires : livret de service.)

Ma signature engage ma responsabilité et m'expose aux poursuites prévues par la loi en cas de fausses déclarations.

LE LIEU, le 25 juin 1940
(Signature du requérant) : _____

Annexes : (indiquer le genre de papiers joints) Robert Rochebat

2 photos (dont une à coller ci-contre sur le questionnaire).

Si la demande est aussi faite pour des enfants de moins de 16 ans, indiquer leur identité ci-dessous :

Prénoms	Nés le	à

N° de la carte :

199331

Valable jusqu'au
30 juin 1942



Signes particuliers : _____

Etablie par l'autorité compétente soussignée :
(Lieu, date, timbre, signature.)

LE LIEU 25 juin 1940
J. Jérémie Rochebat
mpl.

Empreinte de l'index droit :



Commune de **LE LIEU**

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ
pour personne de nationalité suisse
(Arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 1940.)

Nom : Rochebat Prénom : Mme. Eva
Né le : 26 Décembre 1890 à : Charbonnières
Originaire de : Lieu Canton : Vaud
Profession : ménagère Etat civil : mariée
(Célibataire, marié, veuf, divorcé.)
Domicile (rue et numéro) : Charbonnières
Incorporation militaire : _____ Grade : _____
Papiers de légitimation présentés : Livret de famille
(Pour les Vaudois : acte d'origine, acte de naissance ou livret de famille.)
(Pour les Confédérés : permis de séjour ou d'établissement : indiquer le numéro.)
(Pour les militaires : livret de service.)

Ma signature engage ma responsabilité et m'expose aux poursuites prévues par la loi en cas de fausses déclarations.

LE LIEU, le 10 juillet 1940
(Signature du requérant) : Mme. Rochebat

Annexes : (indiquer le genre de papiers joints) Livret de famille

2 photos (dont une à coller ci-contre sur le questionnaire).

Si la demande est aussi faite pour des enfants de moins de 16 ans, indiquer leur identité ci-dessous :

Prénoms	Nés le	à

N° de la carte :

199378

Valable jusqu'au
30 juin 1942



Signes particuliers : _____

Etablie par l'autorité compétente soussignée :
(Lieu, date, timbre, signature.)

LE LIEU 10 juillet 1940
Robert mpl.

Empreinte de l'index droit :





Leur maison, le Vieux-Cabaret de bise vers 2014.



Les enfants de Robert et d'Aline, Renée et Jean-Robert.



Fresques apposées contre les murs à l'intérieur du temple en 1920. Elles devaient y rester jusqu'en 1957 pour être alors remise au galetas où on peut encore les admirer aujourd'hui. Réalisation du peintre Amiguet. Ces fresques firent toujours beaucoup parler d'elles. En haut la charité, ci-dessous l'espérance et à la page suivante la foi.





L'église des Charbonnières en l'an 2000.

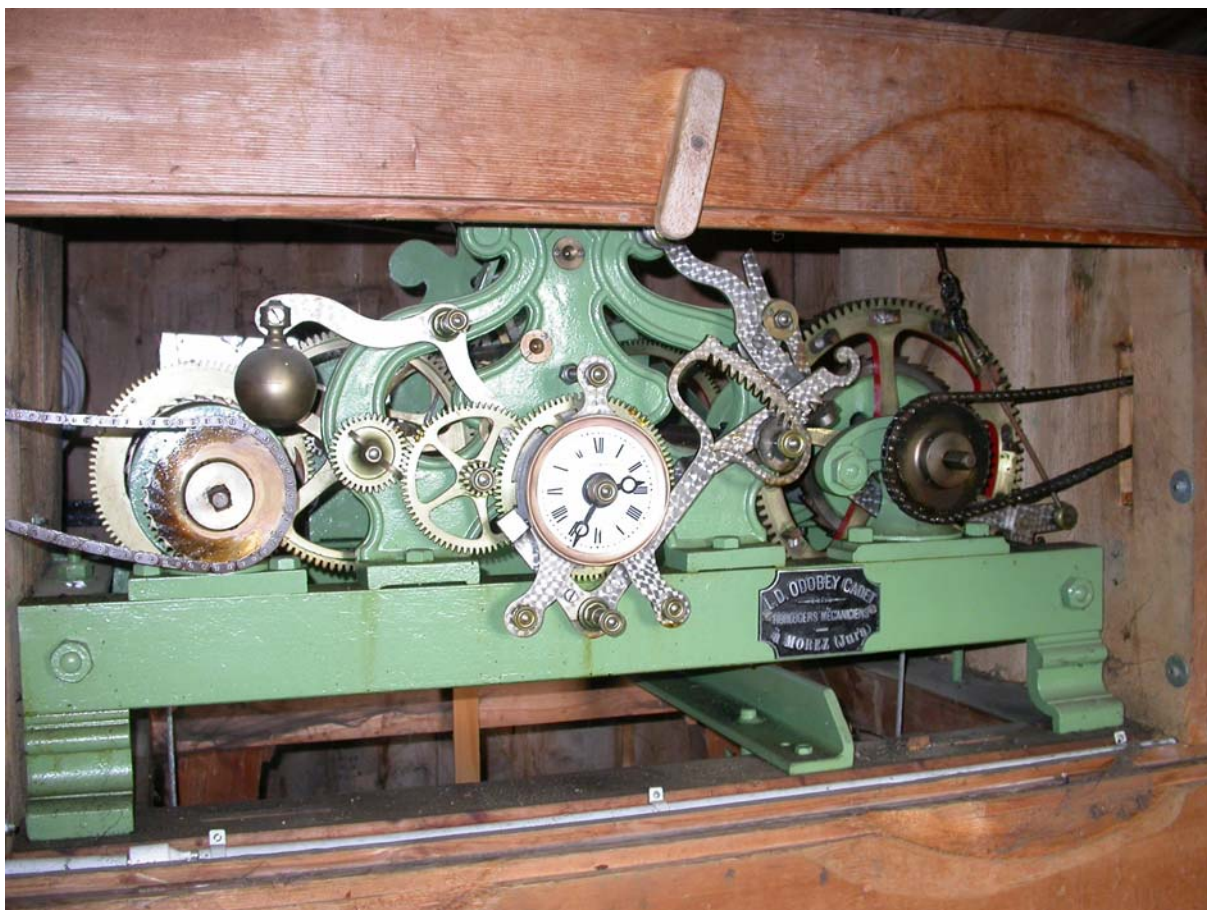


Intérieur du temple le soir de Noël 24 décembre 2020, à 19 h. 30. Le marguillier Robert n'a jamais vu l'église sous cet aspect.





Ces escaliers conduisent au haut du clocher, au niveau de la pendule. Robert les a souvent emprunté pour aller remonter les poids du mouvement.



La pendule des frères Odobey de Morez. Comme neuve ! Elle n'est plus en fonction.



La cloche de Rances de 1640.



La cloche de 1780, coulée aux Essertays, entre Le Séchey et Le Lieu par Pierre Dreffet, fondeur à Vevey.



Cloche des Charbonnières.



Dans l'un des planchers du clocher, le trou par où passait l'une des deux cordes.

Documents



MUNICIPALITÉ

LE LIEU

Le Lieu, le 23 novembre 1945

Masfio

RÈGLEMENT

concernant la rétribution des organistes et des concierges des temples lors des services en semaine.

A. Organistes.

1. Si l'organiste est demandée pour jouer à l'occasion d'une bénédiction nuptiale, les époux verseront la somme de Fr ~~5.--~~^{10.--} (dont Fr 5.-- pour l'organiste et Fr 2.-- pour le fonds des orgues).

2. Si l'organiste est demandée pour un service funèbre, son traitement sera à la charge de la Commune.

B. Concierges.

1. Pour tout service en semaine (service funèbre, bénédiction nuptiale) les concierges recevront la somme de Fr ~~5.--~~^{8.--}

2. La Commune leur versera cette somme, lorsque ces services seront demandés par des habitants de la Commune. Cette somme sera à la charge des intéressés, s'ils habitent une autre commune.

3. Pour les conférences, concerts, qui ont lieu le soir ou le dimanche après-midi, on versera au concierge un minimum de Fr ~~2.--~~^{5.--}

Ce règlement entre en vigueur le 1er déc. 1945.

Pour la Municipalité:
le Syndic: le Secrétaire:
signé signé
Alph. Rochat Alb. Buffat

Pour le Conseil de paroisse:
le Président: le Secrétaire:
signé signé.
F. Jomini, past. C. Meylan

Copie conforme.
Original déposé au
Greffes municipal.

Commune du Lieu à Robert Rochat
 bouvier du temple charbonnières.
 Année 1953.

		Doit
avril	Pour service funebre M ^{me} Diebold	5
mai	" " " " M ^{me} Rochat Jaussi	5
mai	" " " " M ^{re} Vinet Rochat	5
juin	" " " " M ^{me} Annette Rochat	5
septembre	" " " " M ^{me} Lydie Guignard	5
octobre	" " " " M ^{re} Raymond	5
total	Pour mariage M ^{elle} Joëlle Rochat	5
décembre	" " " " M ^{re} Segrin	5
	Pour bûchage de 8 1/2 stères de bois à 3 frs le stère	25 50
décembre	Pour fourniture de 4 bougies pour les cultes de l'avant	1 40
" " "	Pour fourniture de 1 flacon huile pour l'horloge	1
	total frs	67 90
		1 35
	Approuvé par 67.90 /	61 55
	le 22.12.53	
	<i>(Signature)</i>	
	22 DÉC. 1953	
	Robert Rochat	

Vinet Rochat, frère de Madame Will, maison rose

Annette Rochat, veuve de Samuel Rochat Saïset, ancien greffe municipal

Lydie Guignard, épouse du vieux régent Victor Guignard

Monsieur Raymond, sans doute Reymond, père de l'instituteur.

La commune du Lieu à Robert Rochat ^{15^a}
 bonnier du temple Charbonnières
 année 1954. Doit.

Pour	Service funebre Mlle Dorca Rochat	8	—
Sans	Pour service de mariage Mlle Meyer	8	—
travail	Pour chauffage de l'église Ecole du Dimanche de la Vallée.	8	—
quin	Pour Service Funebre M. Alfred Rirol	8	—
...	 M. Triebold	8	—
Septem	 M. Jules Isaac Rochat	8	—
octobre	 M. me Emma Golay	8	—
decem	 M. me Blanche Brocard	8	—
	Pour bûchage et montage de bois bestiers à 5 fr	80	—
	Pour 2 litres de vin pour communions Pentecôte	4	40
	Pour un litre d'huile pour les cloches	3	—
	Pour un flacon d'huile fine pour l'horloge	90	—
	Pour 4 bougies pour les cultes de l'été.	1	80
	total	frs 154	10
Pour	(En plus) Pour service de mariage M. Samuel Rochat	8	—
	total	frs 162	10

Approuvé par 102,10 /
 le 10.12.54
 C. Golay.

Robert Rochat

10 DÉC. 1954

Mariage de Mlle Meyer, sans doute de Suzy, fille du maréchal Walter Meyer
 Jules Isaac habitait aux Crettets, dans la petite maison entre chez Toto et
 Martin escargots

Blanche Brocard, mère de 5 garçons : Henri dit Rilou – Jean dit Jean-Jean –
 Charles dit Mitsi – André dit Dédé - ...

Cette petite facture donne de précieux renseignements sur les charges du
 marguillier.

En premier c'est bien Robert qui bûche le bois que la commune fait déposer devant sa maison et que scie sans doute Jean Brocard avec sa scie à ruban ambulante.

Il charriera ensuite le bois à l'église qu'il montera au galetas, rude tâche s'il en est, vu la forte inclinaison des escaliers conduisant à la galerie et la plus forte encore de ceux, plus court heureusement, conduisant au galetas.

Robert s'occupe de fournir le vin pour les communions.

Il s'occupe des cloches qu'il doit graisser de temps à autre.

Il s'occupe aussi de la pendule qu'il lubrifie avec de l'huile fine.

Il fournit d'autre part des bougies pour les 4 cultes de l'Avant.

On constate aussi qu'il a fait le service pour son neveu Samuel Rochat dont on se souvient très bien et dont par ailleurs nous aurons l'occasion de reparler.



Un mariage aux Charbonnières en 1954. A droite un frère du ci-devant.

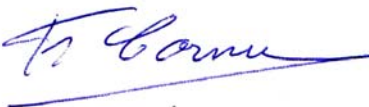
MUNICIPALITE DU LIEU.

HA 33

Cahier des charges du marguillier

1. Le marguillier ou concierge du temple est nommé par la municipalité pour une période indéterminée.
2. Il peut être révoqué en tous temps pour faute grave ou insuffisance de service.
3. Les obligations du marguillier sont :
 - a) Balayer, épousseter et chauffer le temple aussi souvent qu'il est nécessaire; le récurer une fois l'an.
 - b) Assister à tous les services officiels et faire la collecte.
 - c) Tenir en ordre les abords de l'église.
 - d) Sonner les cloches et vouer un soin particulier aux horloges.
 - e) Entretenir les nappes et serviettes de Ste-Cène.
 - f) Les balais, brosses, produits de nettoyage sont fournis par la commune.
4. Le traitement fixe est revu par la Municipalité au début de chaque législature.
5. Le concierge reçoit en outre une rétribution spéciale pour cérémonie particulière, service funèbre, bénédiction nuptiale et pour service particulier, conférence, concert, projections.
6. Au lieu et au Séchey, le concierge est appelé à bûcher et rentrer le bois nécessaire; il sera rétribué au stère.

Le Marguillier :



Pour la Municipalité, Le Syndic :

Le Secrétaire :



1955